

SIAME

Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels

Electriques

Société Anonyme au capital de 14.040.00 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

RC : B1126321997 ; MF : 011723QAM000

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 15 Juin 2017 à 09 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016 ;
- 2 - Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 3 - Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 4 - Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;
- 6 - Examen du rapport d'activité du groupe SIAME
- 7 - Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 8 - Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2016 ;
- 9 - Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2016 ;
- 10 - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2016 ;
- 11 - Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions ;
- 12 - Pouvoirs pour formalités.

Projet de Résolutions

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2016, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2016 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés, présente un solde de 2.223.453,350 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 s'élevant à 1.633.525,514 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	1.633.525,514
Résultats reportés	2.223.453,350
Total	3.856.978,864
Réserve légale 5%	0,000
Réserve spéciale de réinvestissement	-450.000,000
Solde	3.406.978,864
Dividendes à distribuer (0,070 dinar /action) à prélever sur :	
- le Report à nouveau (<i>soumis à la retenue à la source, soit 7% du nominal</i>) <i>et (dont 11999,75 DT sur actions propres)</i>	-982.800,000
Report à nouveau	2.424.178,864

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,070 Dinar par action soit un montant total de 982.800,000 Dinars, et seront soumis à la retenue à la source de 5%.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du / / 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe SIAME de l'exercice clos le 31/12/2016, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2016 (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs, un montant forfaitaire net de Trois Mille Dinars (3.000,000 Dinars), par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de reconduire le contrat de régulation de cours de l'action SIAME pour une nouvelle période de trois ans couvrant les exercices 2017, 2018 et 2019,

Elle délègue, en conséquence au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et en général fixer les conditions et les modalités et accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

